



MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Monsieur le Ministre du Commerce, des Mines et de l'Industrie

KIGALI.

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

A traiter par *Fautin*
Date entrée : 21 JUN 1973
No Classement : 5054 / 60.20

=====
4ème réunion du Comité technique des experts.

Monsieur le Ministre,

- o -

J'ai l'honneur de vous transmettre, l'ordre du jour provisoire et le rapport annuel de la CEA pour 1972-1973, ainsi que copie de la lettre n° ORG.120/4 du 28 mai 1973 m'adressée par le Secrétaire Exécutif de la CEA et relative à la quatrième réunion du Comité technique des experts qui aura lieu à Addis-Abéba du 27 au 31 août 1973.

J'attire particulièrement votre attention sur le 4ème paragraphe de la précitée, et vous saurais gré de me communiquer en temps utile si vous comptez envoyer un représentant à ladite réunion.

Le Ministre de la Coopération Internationale

Aug. MUNYANEZA.

P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement KIGALI.

Date : 28 mai 1973

Référence : ORG. 120/4

Monsieur le Ministre,

... J'ai l'honneur de vous informer que la quatrième réunion du Comité technique d'experts aura lieu à Addis-Abéba du 27 au 31 août 1973. Vous trouverez ci-joints l'ordre du jour provisoire et le rapport annuel de la CEA pour 1972-1973. Les documents de travail vous parviendront à la mi-juillet au plus tard.

Aux termes de la résolution 188 (IX) de la CEA, les principales fonctions du Comité technique d'experts sont les suivantes :

- a) Examiner les études établies par le secrétariat et présenter les rapports appropriés à la Conférence des ministres;
- b) Aider le secrétariat à établir ses programmes de travail et ses ordres de priorité;
- c) Prendre des dispositions pour assurer des contacts efficaces entre le secrétariat et les gouvernements des Etats membres au niveau des fonctionnaires d'autorité.

Le Comité sera en conséquence appelé à passer en revue les activités de la Commission depuis sa troisième réunion tenue à Addis-Abéba en septembre 1972 et à examiner le programme de travail pour 1973-1974, compte tenu du programme de travail et de l'ordre de priorité de la Commission pour la période 1974-1976 (E/CN.14/591, partie V) adoptés par la Conférence des ministres à Accra en février 1973.

Comme par le passé, le Comité devra se scinder en deux sous-comités pour s'acquitter de ses travaux. Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour veiller à ce que votre gouvernement soit représenté par au moins trois hauts fonctionnaires responsables du développement, de la planification, des affaires économiques, ou des questions financières et fiscales, et me communiquer leur nom et leur titre officiel à la fin de juillet au plus tard.

J'ajouterai que les frais de voyage, de subsistance et autres des représentants des Etats membres assistant à la réunion seront à la charge de leurs gouvernements respectifs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire Exécutif
sé/

R.K.A. Gardiner.

Son Excellence Monsieur le
Ministre de la Coopération
Internationale (Ministère de la
Coopération Internationale
Kigali-Rwanda.



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E / CN.14 / TECO / 19
28 mai 1973

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité technique d'experts
Quatrième réunion

Addis-Abéba, 27-31 août 1973

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Questions découlant de :
 - a) La cinquante-cinquième session du Conseil économique et social;
 - b) La deuxième réunion de la Conférence des ministres
5. Examen des activités de la Commission (septembre 1972-août 1973)
6. Programme de travail et ordre de priorité de la Commission pour 1973 et 1974
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport